






# FAIRE FACE A UN LICENCIEMENT POUR MOTIF ECONOMIQUE

## Formation spécifique

 <b>OBJECTIFS</b>	<b>INTRA</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître les modifications des procédures de licenciement économique avec plan de sauvegarde de l'emploi suite aux dernières évolutions légales</li><li>- Faire le point sur les nouveaux délais de consultation du CE / DUP / CSE</li><li>- Maîtriser les négociations avec l'employeur</li></ul>	
 <b>PRÉREQUIS</b>	 <b>DURÉE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Cette formation ne nécessite pas de prérequis</li></ul>	1 Jour
 <b>PUBLIC</b>	 <b>INTERVENANT</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Membres titulaires et suppléants du CE / DUP / CSE</li><li>- Représentants syndicaux</li><li>- Délégués syndicaux</li></ul>	Juriste diplômé en Droit du Travail

## PROGRAMME

### QUELS RÔLES POUR LES INSTANCES ET LES SYNDICATS EN MATIÈRE DE LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE ?

- Un droit à l'information/consultation en cas de licenciement économique collectif
- Protection de la santé et conditions de travail
- Négociation du plan de sauvegarde de l'emploi par les syndicats

### DANS QUELLES CIRCONSTANCES L'ENTREPRISE PEUT-ELLE LICENCIER POUR MOTIF ÉCONOMIQUE ?

- Les situations pouvant justifier des licenciements
- L'incidence sur l'emploi de la situation économique de l'entreprise

### COMMENT DOIT SE DÉROULER LA PROCÉDURE DE LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE ?

- Le choix par l'entreprise des salariés dont le licenciement est envisagé
- Les différentes procédures suivant l'ampleur du projet de licenciement

### QUELLES SONT LES MESURES SOCIALES D'ACCOMPAGNEMENT À METTRE EN ŒUVRE ?

- La mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)
- L'obligation de proposer un congé de reclassement
- L'obligation de proposer un contrat de sécurisation professionnelle
- La possibilité de bénéficier d'une priorité de réembauchage

## VOIR AUSSI

**LE RÔLE DU CE/CSE FACE AUX  
RESTRUCTURATIONS**

**P. 17**

**PRATIQUE DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE  
APRÈS LES ORDONNANCES MACRON**

**P. 18**